

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de La Doré  
Lundi, 20 août 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 20 août 2018, à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M Yanick Baillargeon, maire  
M<sup>mes</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
Katia Duchesne, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Serge Allard, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUILLET ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 JUILLET 2018
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Adoption du règlement 2018-013 intitulé «Règlement modifiant le règlement 2005-009 pour une augmentation du fonds de roulement »
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Adoption règlement 2018-012 intitulé «Règlement modifiant le règlement 2007-004 intitulé « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel » »
  - 8.2 Avis de motion règlement 2018-014 intitulé « Règlement 2018-014 modifiant le règlement 2012-010 intitulé «Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » »
  - 8.3 Avis de motion règlement 2018-016 intitulé « Abrogation de règlements désuets »
  - 8.4 Modification assurances municipales

- 8.5 Fonds d'appui au rayonnement des régions : Autorisation de présentation d'une demande de subvention pour le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin
- 8.6 Calacs entre-Elles : Demande financière
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 Caserne de pompiers : Construction caserne : Décompte progressif #9
- 10. VOIRIE
  - 10.1 Réfection des trottoirs : Attribution du mandat
- 11. SERVICES PUBLICS
- 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation du budget révisé 2018
- 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 13.1 Avis de motion règlement 2018-015 intitulé « Règlement 2018-015 relatif à la citation d'une propriété à titre de monuments historiques »
  - 13.2 CPTAQ : Appui à une demande de reconnaissance de droits lot 4 594 408-P
  - 13.3 Reboisement des lots municipaux
- 14. LOISIRS ET CULTURE
- 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0  
RÉSOLUTION 2018-08-161  
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2018-08-162  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

---

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 9 juillet 2018 tel que présenté.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2018-08-163  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 12 JUILLET 2018

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 12 juillet 2018 tel que présenté.

POINT 4.1  
RAPPORT DU MAIRE

---

Le 9 juillet, j'ai présidé la séance du conseil municipal. Le 10 juillet, j'ai participé à une séance du conseil de la MRC Domaine-du-Roy. Le 11 juillet, j'ai rencontré les Gouvernements provincial et fédéral en lien avec le projet de piste cyclable. Le 25 juillet, j'ai participé au souper dans les rues de la Traversée internationale du Lac St-Jean. Le 31 juillet, j'ai participé à une rencontre de la Corporation du Moulin des Pionniers inc. Le 11 août, j'ai participé au tournoi de golf pour la Maison du Havre du Lac St-Jean. Le 17 août, j'ai participé au souper du Festival du Fromage de Saint-Prime.

POINT 4.2  
RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé aux rencontres du conseil.

Katia Duchesne a participé aux rencontres du conseil.

Serge Allard a participé aux rencontres du conseil et à fait la reconnaissance pour le sentier de vélo de montagne.

Michel Simard a participé a représenté la Municipalité à l'arrivée des nageurs de la Traversée. Il désire rectifier une affirmation erronée en regard de la participation des employés lors du kiosque du Festival des Camionneurs.

Hélène Gagnon a participé aux séances du conseil, au Festival du fromage de Saint-Prime et informe la population qu'un logement-famille est disponible à l'Office municipal d'habitation de La Doré.

Pierre-Paul Lalancette a représenté la Municipalité au Festival de la Gourgane et au Festival du Cow Boy.

POINT 4.3  
MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

---

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1  
RÉSOLUTION 2018-08-164  
ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet de la Municipalité au montant de 138 218.09\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	127 446.38\$
- Complexe sportif	9 043.25\$
- Centre des Loisirs	1 534.01\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	<u>194.45\$</u>

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2018-08-165

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-013 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-009 POUR UNE AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT »

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2018-013 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2005-009 intitulé « Règlement modifiant les règlements #237 et #99-015 Augmentation du fonds de roulement » » tel que présenté.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

**RÈGLEMENT 2018-013  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-009  
POUR UNE AUGMENTATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 419 505\$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 120 000\$;

ATTENDU que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 105 000\$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le présent règlement.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de 105 000\$.

ARTICLE 2

À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de 105 000\$ de son surplus non-réservé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,  
Directrice générale

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUILLET 2018

---

Le résumé de la correspondance du mois juillet 2018 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2018-08-166

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-012 INTITULÉ «Règlement modifiant le règlement 2007-004 intitulé « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel » »

---

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2018-012 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2007-004 intitulé « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel » » tel que présenté.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2018-012  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT  
UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES  
POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le programme d'aide financière et de crédit de taxes afin de stimuler l'économie locale;

ATTENDU les pouvoirs prévus aux articles 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifié le texte

« ARTICLE 6

Le programme d'aide financière vise tous les projets, incluant la relocalisation d'entreprises présentes sur le territoire, dans les sphères d'activités indiquées à l'article 10 du présent règlement. »

Par le texte :

« ARTICLE 6

Le programme d'aide financière vise tous les projets, incluant la relocalisation d'entreprises présentes sur le territoire. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,  
Directrice générale

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2018-08-167

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-014 INTITULÉ « Règlement 2018-014 modifiant le règlement 2012-010 intitulé «Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux » »

---

Avis de motion est donné par Serge Allard que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie municipal pour les employés municipaux sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2018-08-168

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-016 INTITULÉ « Abrogation de règlements désuets »

---

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement abrogeant plusieurs règlements désuets ou inapplicables sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2018-08-169

MODIFICATION ASSURANCES MUNICIPALES

---

CONSIDÉRANT QUE les activités de gestion du Complexe sportif ont été ramenées à l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré supprime la protection comme « assuré additionnel » du Complexe sportif La Doré (2008) des assurances municipales.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2018-08-170

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE PISTE CYCLABLE RELIANT LA DORÉ À NORMANDIN

---

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis doivent avoir un rayonnement régional à l'intérieur des priorités de développement retenues dans le cadre du Sommet économique régional et qu'ils doivent impliquer plus d'une MRC;

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin soit la MRC Domaine-du-Roy à la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est de rayonnement régional et répond aux priorités de développement retenues dans le cadre du Sommet économique régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à présenter une demande de subvention dans le programme Fonds d'appui au rayonnement des régions, et ce, pour le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin. La direction générale est également autorisée à signer tous les documents nécessaires.

#### POINT 8.6

RÉSOLUTION 2018-08-171

CALACS ENTRE-ELLES : DEMANDE FINANCIÈRE

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la campagne de financement 2018 de l'organisme Calacs Entre-Elles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent appuyer les organismes aidant les femmes et jeunes filles ayant subi des sévices sexuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de 100\$ dans le cadre de la campagne de financement 2018 de l'organisme Calacs Entre-Elles.

#### POINT 9.1

RÉSOLUTION 2018-08-172

CASERNE DE POMPIERS : CONSTRUCTION CASERNE : DÉCOMPTE PROGRESSIF #9

---

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une caserne de pompier est complété;

CONSIDÉRANT la recommandation de Ardoises, surveillant au projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #9 à Construction Guy Bonneau inc. au montant de 13 597.50\$, plus les taxes applicables, et ce, pour le projet de construction d'une caserne de pompiers.

#### POINT 10.1

RÉSOLUTION 2018-08-173

RÉFECTION DES TROTTOIRS : ATTRIBUTION DU MANDAT

---

CONSIDÉRANT le projet de réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation que son projet de réfection des trottoirs est admissible à une aide financière de 100 000\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 125 000\$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT les appels d'offres réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de Francis Leclerc, Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Fernand Boilard inc. pour la réalisation du projet de réfection des trottoirs, et ce, pour la somme de 132 977.25\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises dans le fonds de roulement pour la différence avec la subvention.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2018-08-174

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2018 modifiées de l'Office municipal d'habitation de La Doré telles que présentées. La portion municipale passera de 17 199\$ à 12 899\$ pour 4 300\$ de moins.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2018-08-175

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-015 INTITULÉ « Règlement 2018-015 relatif à la citation d'une propriété à titre de monuments historiques »

---

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, un règlement portant sur la nomination d'un classé sera adopté. Le bien visé est :

Nom : Maison Angers-Poirier

Adresse : 3911, rue des Peupliers

Cadastre : 4 595 114

L'édifice est en bon état. Il a été construit au début des années 1900 et a subi un agrandissement dans les années 1950.

L'édifice visé est en bon état de conservation et il présente un intérêt architectural et patrimonial. Il y a lieu d'éviter que la Maison Angers-Poirier soit démolie afin de préserver sa valeur historique.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 octobre 2018, à 9h à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. L'assemblée a pour but d'expliquer les conditions reliées à la conservation. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, secrétaire du Comité consultatif en urbanisme de La Doré expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2018-015 sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal prévue pour 5 novembre 2018 à 20h. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2018-08-176

CPTAQ : APPUI À UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE DROITS LOT 4 594 408-P

---

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Laprise, représentant de 2538-1591 Québec inc., auprès de la CPTAQ pour l'autorisation de construction sur le lot 4 594 408;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité constate que l'utilisation de ce lot est conforme à un usage agricole;



CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur permettra une utilisation propice pour le milieu en cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande de monsieur Daniel Laprise, représentant de 2538-1591 Québec inc., dans le dossier 417417 auprès de la CPTAQ.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2018-08-177

REBOISEMENT DES LOTS MUNICIPAUX

---

CONSIDÉRANT QUE certains lots municipaux ont été récoltés;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de procéder au reboisement desdits lots afin d'en assurer la pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la direction générale à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires pour le reboisement des lots municipaux.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Question : Monsieur Luc Gagnon

Quelles sections de trottoirs seront refaites?

Réponse : Yanick Baillargeon

La section de la rue des Peupliers à droite de l'avenue des Champs jusqu'à l'intersection de l'église, de la rue des Peupliers à gauche de l'intersection de l'église jusqu'à l'avenue des Pins et quelques autres sections problématiques.

Question : Monsieur Luc Gagnon

Que pensez-vous faire pour le problème de vitesse dans le centre village?

Réponse : Yanick Baillargeon

Nous sommes conscients du problème et nous en avons déjà discuté avec la Sûreté du Québec et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Nous sommes en attente de réponses de la part du Ministère et la Sûreté du Québec est sensibilisée à cette situation problématique.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2018-08-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 20h35, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

Questions